

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 07 mars 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry BAILLIET, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jacques VELGHE à M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT à M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL,

Étaient excusés : Mme Armelle MARTIN, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCoux, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

TARIFS COMPLÉMENTAIRES ET MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA PISCINE DU GRAND GUÉRET

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

À la suite de la réouverture de la Piscine du Grand Guéret, il apparaît opportun de mettre en place des tarifs complémentaires pour répondre aux demandes de certaines catégories d'usagers dont, notamment, les adhérents au CNAS, les Comités d'entreprises et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Le groupe de travail « centre aquatique », réuni le 11 février 2025, propose de mettre en place ces tarifs complémentaires à compter du 18 mars 2025.

Ces nouveaux tarifs, ainsi que la mise en œuvre du module de vente en ligne impliquent également quelques modifications concernant les conditions générales de vente de la piscine, votées lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024. Les modifications concernent notamment les modalités de paiement, les durées de validité des entrées et les pièces justificatives à fournir au moment de l'achat.

Tarifs complémentaires	Agglo	Hors agglo
10 Entrées adultes, adhérents CNAS et CE partenaires	35 €	45 €
Entrée unitaire 3-17 ans adhérents CNAS et CE partenaires	2,90 €	3,90 €
Entrée unitaire adultes adhérents CNAS et CE partenaires	3,75 €	4,75 €
Entrée ALSH et centre de vacances (gratuité pour les encadrants dans la limite de la réglementation jeunesse et sports)	3,10 €	4,10 €
10 leçons individuelles – 30'	170 €	190 €
5 leçons individuelles – 30'	90 €	100 €

Sont jointes en annexe de la présente délibération :

- Les conditions générales de vente de la Piscine du Grand Guéret

Vu la délibération du 26 septembre 2024, relative aux tarifs de la piscine à compter du 1^{er} décembre 2024,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « centre aquatique » en date du 11 février 2025,

Considérant la nécessité de voter des tarifs complémentaires pour répondre aux besoins de nouveaux usagers potentiels,

Considérant la nécessité de modifier les conditions générales de vente, pour appliquer les nouveaux tarifs et prendre en compte la mise en œuvre du module de vente en ligne,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

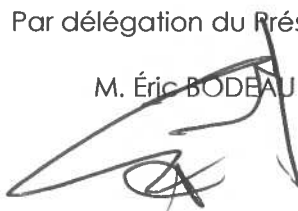
- d'approuver les tarifs complémentaires de la piscine, valables à compter du 18 mars 2025,

- d'approuver les conditions générales de vente modifiées de la piscine, valables à compter du 18 mars 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU



Le Secrétaire de séance
M. Bernard LEFEVRE



Conditions Générales de Vente 2024/2025 – Piscine du Grand Guéret – version mars 2025

Les conditions générales de vente sont affichées à l'accueil de l'établissement.
 La vente est interdite à tout mineur de moins de 11 ans non accompagné d'un adulte.
 Les tarifs sont révisés annuellement par délibération du conseil communautaire.
 D'une manière générale, la non – utilisation temporaire ou définitive d'un titre d'entrée du fait du client n'ouvre droit à aucune résiliation, prolongation ou remboursement. Seules les demandes formulées par courrier et justifiées par des motifs professionnels ou de santé présentant un caractère de gravité majeure attesté par certificat médical seront étudiées.
 La durée de validité des abonnements tient compte des fermetures techniques indépendantes de notre volonté supérieure à 7 jours, les abonnements seront prolongés automatiquement.
 En cas d'évacuation prématurée de l'établissement (fermeture technique ou contamination des bassins...) un titre d'entrée valable 1 mois vous sera délivré contre présentation du justificatif d'entrée de la séance interrompue.
 Les informations recueillies dans le cadre des titres d'entrée nominatifs font l'objet d'un traitement informatique par la communauté d'agglomération du Grand Guéret afin de gérer les réservations et les inscriptions des usagers aux prestations de la piscine. Ces données sont conservées et sont destinées aux seuls usages de la piscine. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification à leurs informations personnelles en contactant la piscine du Grand Guéret.
 Les anciennes cartes « piscine » délivrées par la ville de Guéret avant la fermeture en octobre 2020 ne sont ni reprises, ni échangées.

Produit	Prix		Accès	Caractéristiques	Validité	Paiement	Précisions
	Agglo	Hors Agglo					
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE ENFANT -3 ans	0€	0€	Accès à l'équipement. Hors événements et animations.	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse valable uniquement le jour de l'achat ou vente en ligne valable 7 jours à compter du jour d'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE PLEIN TARIF, ADULTE	4,50€	5,50€					
ENTRÉE UNITAIRE PISCINE TARIF REDUIT	3,50€	4,50€	Accès à l'équipement. Enfant de 3 à 17ans inclus, étudiants, accompagnateur personne en situation de handicap, demandeur d'emploi. Hors événementiels et animations.				
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP		2,50€	Accès hors événementiels et animations.	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse. Valable uniquement le jour de l'achat.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèques vacances. Pas de paiement différé.	Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.
VISITEUR GRADIN		1€	Accès tribunes uniquement.	Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse ou en ligne. Valable 1 an à compter du jour de l'achat.	Présentation obligatoire du livret de famille pour obtenir la carte famille.	Présentation obligatoire du livret de famille pour obtenir la carte famille.
CARTE 10 ENTRÉES ADULTES	39€	49€		Carte nominative. La carte FAMILLE peut être utilisée pour plusieurs passages sur un même créneau d'accès. Les cartes 10 et 20 entrées adultes nominatives ne peuvent être activées au maximum que 2 fois sur un même créneau d'accès.	Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée, sauf en cas de rechargement dans un délai d'un mois après la date d'expiration)	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèque vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Justificatif de domicile datant de – de 6 mois. Justificatif de demandeur d'emploi datant de – de 3 mois.
CARTE 20 ENTRÉES ADULTES	74€	94€	Accès hors événements et animations.				
CARTE 50 ENTRÉES FAMILLE	139€	187€					
Entrée famille 3-17 ans adhérents CNAS et CE partenaires	2,90€	3,90€		Ticket vendu à l'unité.	Vente en caisse ou en ligne pour les adhérents CNAS. Vente en ligne uniquement pour les CE. Valable un an à la date d'achat par l'adhérent CNAS ou le CE	Le paiement s'effectue pour les adhérents CNAS : en espèces, par chèque, carte bancaire, chèque vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Adhérent CNAS justificatif d'adhésion datant de – 6 mois.
Entrée famille adultes adhérents CNAS et CE partenaires	3,75€	4,75€	Accès hors événements et animations.	Carte nominative : les cartes ne peuvent être activées au maximum que 2 fois sur un même créneau d'accès.			
Adhérents CNAS et COMITÉ ENTREPRISE - CARTE NOMINATIVE 10 ENTRÉES ADULTES	35€	45€		Ticket vendu à l'unité.			
Entrée ALH et centre de vacances – gratuité pour les encadrants dans la limite de la réglementation jeunesse et sports	3,10€	4,10€	Accès hors événements et animations.		Vente en caisse ou en ligne uniquement après réservation du créneau auprès de la piscine.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, carte bancaire, chèque vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	

Accusé de réception en préfecture
 023-200684825-20240316_66_20240317
 Date de réception en préfecture : 25/03/2025

ACTIVITES ENCADREES

<p style="text-align: center;">ENTRÉE UNITAIRE AQUASANTE/ AQUAFT/ AQUAJOOGING/ AQUABIKE/ AQUAPALME</p>	8€	10€	Accès aux activités encadrées par les MNS. Accès 15 minutes avant l'activité. Accès bassin après l'activité interdit.	Ticket vendu à l'unité. Réservation obligatoire. Annulation possible 24h avant le début de l'activité.	Réservation obligatoire le jour de l'achat sur place et valable 7 jours pour un achat en ligne. Toute réservation non honorée donnera lieu à débit de l'entée.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Un justificatif de domicile de moins de 6 mois doit obligatoirement être présenté pour bénéficier du tarif agglomération du Grand Guéret	
	72€	90€	Accès aux activités encadrées par les MNS.	Carte nominative, 1 seule activation par séance.	Carte valable 1 an de date à date. Toute réservation non honorée donnera lieu à débit d'une entrée.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.	
	136€	170€	Accès 15 minutes avant l'activité. Accès bassin après l'activité interdit.	Réservation obligatoire.	Réservation non honorée donnera lieu à débit d'une entrée.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Un justificatif d'identité doit obligatoirement accompagner tout justificatif de réduction.	
	200€	260€	Accès bassin après l'activité interdit.	Annulation possible 24h avant le début de l'activité.	Carte valable sur la période définie.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Justificatif de demandeur d'emploi datant - 3 mois. Adhérent CNAS justificatif d'adhésion datant de - 6 mois.	
<p style="text-align: center;">AQUAPHOBIE 10 ENTRÉES</p>	72€	90€	Réservé aux + 16 ans. Accès 15 minutes avant l'activité.	Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Carte valable sur la période définie.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Justificatif de demandeur d'emploi datant - 3 mois. Adhérent CNAS justificatif d'adhésion datant de - 6 mois.	
<p style="text-align: center;">JARDIN AQUATIQUE 10 ENTRÉES</p>	72€	90€	Réservé aux enfants de 2 à 4 ans accompagnés d'un parent (maximum 2 adultes pour un enfant et minimum un adulte par enfant).	Carte nominative et individuelle.	Carte valable 1 an de date à date.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.	
<p style="text-align: center;">EVEIL AQUATIQUE 10 ENTRÉES</p>	72€	90€	Réservé aux enfants de 4 à 7 ans sans présence des parents dans la halle bassin. Les enfants doivent être conduits jusqu'aux pédilaves par les parents ou ils seront pris en charge par les MNS. En fin de séance les parents récupéreront les enfants aux pédilaves.	Carte nominative et individuelle. Accès sur inscription obligatoire sur une période définie pour 10 séances.	Carte valable sur la période définie pour les 10 séances	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou par voie dématérialisée*. Pas de paiement différé.	Toute sortie est définitive. Présentation obligatoire d'un justificatif pour les entrées à tarif préférentiel.	
<p style="text-align: center;">LEONS 5 SEANCES SEMI COLLECTIVES - 45'</p>	50€	70€	Accès aux cours d'apprentissage encadrés par un professionnel. Accès 15 minutes avant l'activité.	Accès nominatif. Accès aux cours d'apprentissage (format stage) une fois par jour sur 4 ou 5 jours dans la même semaine. Inscription obligatoire.	Vente en caisse uniquement. Le stage sera proposé sur 5 jours consécutifs, sur une même semaine (vacances scolaires). L'inscription se fait sur l'entière du stage. Aucun report de cours de pourra être proposé.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Un justificatif de domicile datant de - 6 mois. Justificatif de demandeur d'emploi datant - 3 mois. Adhérent CNAS justificatif d'adhésion datant de - 6 mois.	
	60€	80€		Carte nominative et individuelle. Accès aux cours d'apprentissage sur 1 créneau fixe hebdomadaire. Inscription obligatoire.	Les dix leçons sont à prendre sur une période de 10 semaines consécutives (hors vacances scolaires) à raison d'une séance par semaine.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	Un justificatif de domicile datant de - 6 mois. Justificatif de demandeur d'emploi datant - 3 mois. Adhérent CNAS justificatif d'adhésion datant de - 6 mois.	
	90€	110€						
	110€	130€						
<p style="text-align: center;">LEONS 10 SEANCES SEMI COLLECTIVES - 45'</p>	110€	130€						

Accusé de réception en préfecture
023-2025034825-20250313-66_2025-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025

10 LECONS INDIVIDUELLES – 30'	170€	190€	Accès aux cours d'apprentissage encadrés par un professionnel. Accès 15 minutes avant l'activité.	Carte nominative et individuelle. Accès aux cours d'apprentissage sur 1 créneau fixe hebdomadaire. Inscription obligatoire.	Vente en caisse uniquement. Les dix leçons sont à prendre sur une période de 10 semaines consécutives (hors vacances scolaires) à raison d'une séance par semaine.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
				Accès nominatif. Accès aux cours d'apprentissage (format stage) une fois par jour sur 4 ou 5 jours dans la même semaine. Inscription obligatoire.	Vente en caisse uniquement. Le stage sera proposé sur 5 jours consécutifs, sur une même semaine (vacances scolaires). L'inscription se fait sur l'entièreté du stage. Aucun report de cours de pourra être proposé.		
5 LECONS INDIVIDUELLES – 30'	90€	100€					

AUTRES

CARTE	3 €		En complément pour l'achat de tout article nécessitant une carte.	Tarifcation pour faire une carte, ou refaire une carte perdue/volée/détériorée. Ne peut être vendue séparément d'un article de type abonnement	Le badge refait conserve les mêmes dates de validité et crédits que le badge d'origine. La carte est remplacée est désactivée.	Le paiement s'effectue en espèces, par chèques, carte bancaire, chèques vacances ou paiement dématérialisé*. Pas de paiement différé.	
BONNET DE BAIN	4 €						
LUNETTE ENFANT	10 €						
LUNETTE ADULTE	20 €						
PINCE-NEZ	3 €						
SERVIETTE MICROFIBRE	10€						Les articles ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, sauf obligation légale.

*Paiement dématérialisé : sous réserve de la mise en œuvre du logiciel de vente en ligne.

Guéret, le 25/03/2025
Le Préfet de la communauté d'agglomération du Grand Guéret

Accusé de réception en préfecture
023-200834825-20250313-66_2025-DE
Date de réception en préfecture : 25/03/2025